

Conditions de garantie de Berner Torantriebe KG

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez par l'achat de ce produit Berner.

Les produits Berner sont développés et fabriqués selon des normes de qualité élevées dans des usines de pointe. Si jamais notre produit devait néanmoins donner lieu à une réclamation, Berner accorderait (voir chiffre 1) la garantie suivante :

1. Garant

Le garant est exclusivement la société de distribution Berner Torantriebe KG, Graf-Bentzel-Str. 68, 72108 Rottenburg am Neckar

2. Durée de garantie et objet de la garantie

Pendant une durée de 5 ans à compter de la date d'achat, mais au maximum pour une durée d'utilisation de 100.000 cycles (ouvert/fermé), l'acheteur bénéficie d'une garantie sur les pièces de la mécanique d'entraînement, du moteur et de la commande du moteur des automatismes de portes de garage (ci-après dénommés "produit"). Pour la radio, les accessoires et les installations spéciales, la durée est de 2 ans. Aucune garantie n'est accordée sur les consommables (par ex. fusibles, piles, ampoules). Pour les livraisons de remplacement, la durée de garantie restante pour le produit d'origine s'applique, mais au moins la durée de garantie de six mois.

La durée de la garantie commence à la date d'achat. Veuillez conserver la preuve d'achat originale pour prouver la date d'achat.

3. Etendue de la garantie

Pendant la période de garantie, nous réédions à tous les défauts du produit résultant incontestablement d'un vice de matériaux ou de production. Le droit à la garantie porte uniquement sur les dommages subis par l'objet du contrat ; les éventuels dommages consécutifs et/ou collatéraux ne sont pas couverts par la garantie.

La garantie ne s'applique pas aux défauts dus à :

- Un montage ou raccord électrique incorrect ;
- Une mise en service ou une utilisation non conforme ;
- Un manque d'entretien, de nettoyage et de maintenance ;
- Un endommagement / une destruction volontaire ou involontaire ou bien un vandalisme ;
- Un lieu d'installation inapproprié ou une évacuation d'eau insuffisante dans la zone de pose du produit ;
- Des influences extérieures telles que feu, humidité ambiante excessive ou substances environnantes agressives (p. ex. sels, substances alcalines, acides, engrais et autres substances chimiques), des influences environnementales anormales (p. ex. grêle) et un air chargé d'eau salée et/ou de sable ;
- Un transport non conforme ;
- Des couches d'appret et autres protections de surfaces ;
- Des changements de couleur ou de surface ;
- Des couches de protection inadaptées ou non appliquées en temps voulu ;
- Des réparations effectuées par des personnes non qualifiées ;
- Une utilisation de pièces détachées non d'origine ;
- Des modifications, transformations ou ajouts sans notre autorisation écrite préalable ;
- Une abrasion ou une usure normale ;
- Le retrait ou la détérioration de la plaque d'identification ou de numéro de série.

4. Prestation hors garantie

Selon notre choix, nous nous engageons à échanger un produit défectueux contre un produit sans défaut, à le réparer ou à convenir d'une moins-value, sans prise en charge des frais de montage et de démontage ou des frais d'expédition. Les pièces remplacées deviennent notre propriété ou doivent être, selon notre choix, éliminées par le client à ses frais.

Notre prestation au titre de la garantie (réparation, remplacement du produit ou remplacement de la moins-value) n'entraîne pas une prolongation ou un nouveau début de la période de garantie.

5. Domaine d'application personnel et spatial de la garantie

Le recours à la garantie ne vaut que pour le pays dans lequel le produit Hormann a été acheté. Le produit doit avoir été acheté par le canal de distribution spécifié par notre société. En outre, le produit doit se trouver en possession du premier acheteur et ne doit en aucun cas avoir été démonté puis remonté.

6. Recours à la garantie

Afin de pouvoir recourir à cette garantie, veuillez vous adresser au distributeur auprès duquel vous avez acheté le produit. Un recours à la garantie ne peut avoir lieu que sur présentation du ticket de caisse original.

Afin de pouvoir vérifier et traiter votre recours à la garantie dans les plus brefs délais, nous avons besoin des informations suivantes :

- Vos coordonnées pour d'éventuelles demandes de précision et pour le traitement d'un recours justifié à la garantie ;
- Nom du distributeur auprès duquel vous avez acheté le produit ;
- La désignation produit ;
- Une photo de la plaque d'identification et le numéro de série du produit ;
- Une description détaillée du défaut.

Si des informations complémentaires sont nécessaires lors du traitement, celles-ci devront nous parvenir sur demande.

Pour la vérification et le traitement du recours à la garantie, nous sommes en droit de faire appel à des parties tierces.

7. Note concernant les droits légaux du consommateur en cas de vices

Nous attirons expressément votre attention sur le fait qu'en cas de vice lors de la réception, des droits légaux vous sont accordés (exécution ultérieure, retrait ou baisse du prix d'achat ainsi que dommages et intérêts). Le recours à ces droits légaux est gratuit et n'est pas limité par cette garantie qui va au-delà des droits.